

APPEL A PROJETS CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019



Dans le cadre de la politique publique de soutien à la fonction parentale

Si vous souhaitez obtenir un financement pour une action CLAS (*contrat local d'accompagnement à la scolarité*) menée entre le 1er septembre 2018 et le 30 juin 2019, il vous faut répondre à l'appel à projets en complétant le dossier de demande de subvention et d'agrément CLAS 2018-2019.

En 2018, une attention particulière sera portée au développement des actions sur les territoires peu ou non couverts

Le dossier et le cahier des charges sont téléchargeables sur le site : www.parentalite-martinique.fr

Le dossier complet, avec l'ensemble des pièces justificatives, doit être transmis à la CAF

→ **Uniquement** par courriel à l'adresse Internet : clas@parentalite-martinique.fr

- La date limite de retour des dossiers est fixée **impérativement au vendredi 18 mai 2018** Toute demande parvenue après cette date sera rejetée.
- Les dossiers incomplets et ne répondant pas au cahier des charges ne pourront faire l'objet d'un passage en comité technique.

Le comité de pilotage examinera l'ensemble des dossiers courant juin 2018 : une notification écrite informera chaque demandeur de sa décision. Pour tout renseignement, veuillez contacter la Caisse d'Allocations Familiales de Martinique :

Mesdames Elise DARIUS 0596 664838 ou Malouta Yolaine 0596 664918